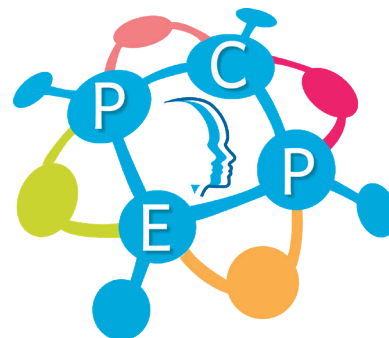


PCPE

Pôle de Compétences et Prestations Externalisées



PCPE

Pôle de Compétences et Prestations Externalisées



A destination des enfants et adultes atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme

adapei-correze.fr  
34 Rue Denis PAPIN  
19 360 MALEMORT



06 77 16 32 26

pcpe@adapei-correze.fr

## Comment bénéficier du PCPE ?

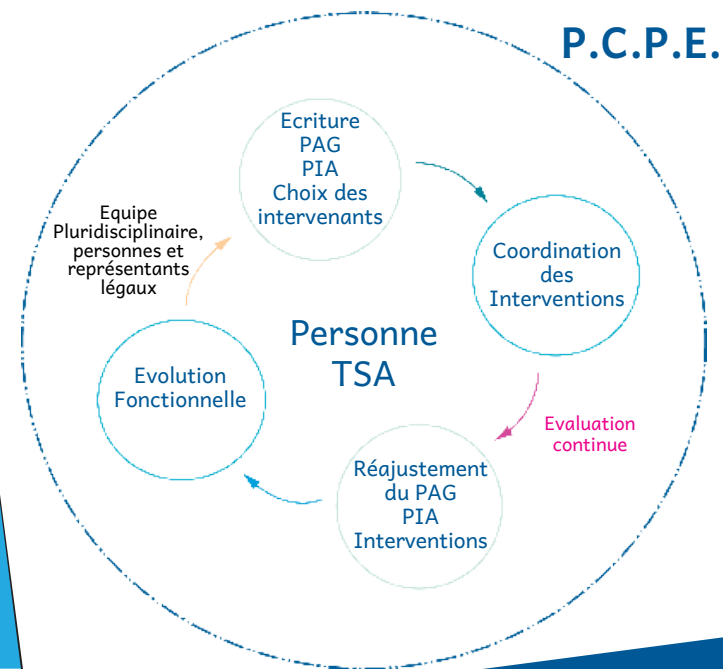
- 1 Une démarche volontaire de la personne ou de ses représentants légaux ;
- 2 Une orientation par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

# « Une réponse accompagnée pour tous »

## Un dispositif « tremplin » pour les personnes atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme :

- Un contrat de 6 mois, renouvelable dans la limite de 18 mois
- Un moyen d'éviter les ruptures dans le parcours de la personne atteinte de TSA
- Une prise en charge globale, formalisée dans un projet personnalisé
- Un travail en partenariat avec les autres établissements médico-sociaux, les professionnels libéraux du territoire, les acteurs du parcours de la personne (Education Nationale,...).

## La Prise en charge



## L'équipe du PCPE

- Educatrice spécialisée (coordinatrice) : Cécile MATIB
- Psychologue : Margot COULON-CHARTRES
- Directrice : Roselyne DENIS